



Alimentation responsable

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

ACTION NOUVELLE

ACTION POURSUIVIE

ACTION 2.4.22-1

Renforcement des clauses de restauration responsable

La ville renforce ses actions déjà engagées en faveur de l'approvisionnement responsable (30 % 50 %? de BIO, circuits courts, locaux, par EX.), la réduction carbone des repas, la gestion des déchets, l'animation et formation.

ACTION 2.4.22-3

Amélioration du bien-être des convives

Afin de favoriser la prise du repas dans des conditions de calme et d'apaisement pour les enfants et les agents présents, la lutte contre le bruit devient un enjeu majeur et fera l'objet d'une approche globale et progressive.



ACTION 2.4.22-2

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire d'une restauration collective est évalué à plusieurs tonnes chaque année, afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, une démarche globale est mise en place.

